

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 novembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 novembre 2015

2015 DAC 529 Fourniture de livres non scolaires, méthodes de langue et partitions destinés aux établissements du réseau des bibliothèques et aux services habilités de la Ville de Paris, du Département de Paris, et de l'Etablissement Public « Paris Musées » (EPPM) – modalités de passation et d'attribution.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le décret n°2006-975 portant code des marchés publics du 1er août 2006 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511 - 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 novembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités de lancement et d'attribution de marchés relatifs à la fourniture de livres non scolaires, méthodes de langue et partitions destinés aux établissements du réseau des bibliothèques et aux services habilités de la Ville de Paris, du Département de Paris, et de l'Etablissement Public « Paris Musées » (EPPM) ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés dans le cadre des groupements de commandes, le principe et les modalités de passation et d'attribution d'une part de l'appel d'offres ouvert (articles 8, 10, 27 III, 33, 57 à 59, 77 du code des marchés publics) relatif à des marchés à bons de commande pour la fourniture et la livraison de livres non scolaires, méthodes de langue et partitions destinés aux établissements du réseau des bibliothèques et aux services habilités de la Ville de Paris, du Département de Paris, et de l'Etablissement Public « Paris Musées » (EPPM) en 10 lots séparés, d'autre part de la procédure adaptée relative à un marché à bons de commande pour la fourniture et livraison de livres en langues arabe et berbère pour les établissements du réseau des bibliothèques (lot 11 passé au titre de l'article 27 III du code des marchés publics).

Article 2 : Sont approuvés les actes d'engagement, le cahier des clauses administratives particulières, ainsi que le règlement de la consultation, dont les textes sont joints à la présente délibération, relatifs à des marchés à bons de commande pour la fourniture et la livraison de livres non scolaires, méthodes de langue et partitions destinés aux établissements du réseau des bibliothèques et aux services habilités de la Ville de Paris, du Département de Paris, et de l'Etablissement Public « Paris Musées » (EPPM) en 10 lots séparés, pour une durée de 2 ans ferme à compter de leur date de notification, reconductibles 1 fois.

Article 3 : Conformément aux articles 8, 35-I-1, 35-II-3, 65 et 66 du code des marchés publics, dans le cas où les marchés n'ont fait l'objet d'aucune offre, ou si les offres sont irrégulières, inacceptables ou inappropriées au sens de l'article 53-I à III du code des marchés publics et dans l'hypothèse où la Commission d'appel d'offres déciderait qu'il soit procédé à un marché négocié, autoriser Mme la Maire de Paris en tant que coordonnateur des groupements de commandes, à lancer la procédure par voie de marché négocié.

Article 4 : Mme la Maire de Paris est autorisée en tant que coordonnateur des groupements de commandes, à signer les marchés résultant de la procédure de consultation.

La consultation est composée de 11 lots, dont les seuils sont les suivants :

Lots	Intitulé lot	Mini HT pour 2 ans	Mini TTC pour 2 ans	Maxi HT pour 2 ans	Maxi TTC pour 2 ans
1	Livres (hors nouveautés) – commandes et livraisons centralisées par le Service du Document et des Echanges (SDE) de la Direction des Affaires Culturelles	900 000 €	949 500 €	3 000 000 €	3 165 000 €
2	Nouveautés éditoriales - commandes et livraisons centralisées par le Service du Document et des Echanges (SDE) de la Direction des Affaires Culturelles	600 000 €	633 000 €	2 250 000 €	2 373 750 €
3	Livres commandés par les bibliothèques, hors littérature pour la jeunesse	1 120 000 €	1 181 600 €	2 800 000 €	2 954 000 €
4	Livres de littérature jeunesse commandés par les bibliothèques	556 000 €	586 580 €	1 400 000 €	1 477 000 €
5	Livres reliés et équipés pour le prêt public, destinés aux établissements du réseau des bibliothèques en commandes groupées par le service du Document et des Échanges (SDE) ou les bibliothèques.	1 120 000 €	1 181 600 €	3 200 000 €	3 376 000 €
6	Livres et Publications francophones spécialisées pour les bibliothèques et l'ensemble des services de la Ville, du Département de Paris et de l'EPPM	400 000 €	422 000 €	1 200 000 €	1 266 000 €
7	Livres en langues étrangères, sauf langues asiatiques, arabe et berbère pour la Ville de	160 000 €	168 800 €	400 000 €	422 000 €

Lots	Intitulé lot	Mini HT pour 2 ans	Mini TTC pour 2 ans	Maxi HT pour 2 ans	Maxi TTC pour 2 ans
	Paris et pour l'EPPM.				
8	Livres en langues asiatiques publiés à l'étranger pour la Ville de Paris et pour l'EPPM.	18 000 €	18 990 €	65 000 €	68 575 €
9	Méthodes de langues étrangères, régionales et de FLE sur tous supports	72 000 €	86 400 €	180 000 €	216 000 €
10	Partitions et méthodes musicales, classiques et populaires	134 000 €	160 800 €	340 000 €	408 000 €
11	Livres en langue arabe et berbère	1 500 €	1 583 €	4 000 €	4 220 €
Total HT sur 24 mois		5 081 500 €	5 390 853 €	14 839 000 €	15 730 545 €

Article 5 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 21, natures 2184, 2183 et 2188, rubriques 321 et autres du budget d'investissement de la Ville de Paris et chapitre 011, nature 606 32 rubrique 321 et autres du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, des exercices 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020, sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO